



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DSIL 2024 POUR LE PROJET DE TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE TOURVILLE-POUDRERIE

Livry-Gargan, le 17/01/2024

N° 2024- 004

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le projet de travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie ;

Considérant que la commune a pour projet la démolition et la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de la Poudrerie, comprenant 11 salles de classes (6 élémentaires et 5 maternelles), un service de la restauration ainsi qu'un accueil de loisirs sans hébergement.

Considérant que ce groupe scolaire sera implanté sur 2 niveaux : RDC et R+1

RDC : 1 hall d'accueil, 1 espace dédié au personnel d'animation, 1 salle polyvalente, la restauration scolaire (salle à manger maternelle et élémentaire, le secteur maternel (3 classes), 1 hall d'accueil ALSH, des locaux techniques et de rangement.

R+1 : Secteur élémentaire, ALSH élémentaire, 2 salles maternelles et des espaces mutualisés.

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'appel à projets de la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la D.S.I.L. ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Etat afin qu'il apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat via la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la D.S.I.L. afin qu'il apporte son soutien à l'opération de travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) dont la livraison est prévue à la rentrée scolaire 2025.

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2024	Montant des dépenses HT 2025	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux			Aides publiques		
Travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie. Gros œuvre	3 818 106 €		DSIL (sur Travaux uniquement)	4 747 918 €	74,6%
			CAF Caisse d'Allocation Familiale	344 000 €	5,4%
Travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie. 2nd œuvre et aménagements extérieurs		2 546 791€	Commune de Livry-Gargan	1 272 979 €	20%
			dont Fonds Propres	1 272 979€	
TOTAL	6 364 897 €			6 364 897 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100).



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental